

Imputation d'impôts étrangers prélevés à la source – feuille complémentaire à l'état des titres 2025

Demande d'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source pour dividendes et intérêts étrangers échus en 2025

Commune:

Nom: _____

No de reg./AVS:

Prénom: _____

Domicile

au 1.1.2025:

au 31.12.2025:

Domicile: _____

Placements de capitaux et revenus pour lesquels le requérant prétend l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source:[illegible]

Report des feuilles annexées	—	—	—			—	
------------------------------	---	---	---	--	--	---	--

Total

Dividendes USA: moins valeur imposable et rendements bruts selon feuille complémentaire USA, dans le cas où ces mêmes titres et leur rendement y sont déclarés

A reporter dans les colonnes correspondantes de l'état des titres:

Valeur imposable totale

Rendement brut total

Total des impôts étrangers non récupérables

Décision et répartition (laisser en blanc)		Contrôlé le	Notifié le	Comptabilisé le	Viré le
Imputation accordée pour Fr.	Confédération Fr.				
	Canton et Commune Fr.				

Prière de remplir le verso

1. Etes-vous assujetti au lieu de votre domicile pour l'année 2025 :
 - à l'impôt fédéral direct sur le revenu ?
 - aux impôts du canton et de la commune sur le revenu ?
2. Bénéficiez-vous d'une imposition à forfait ou d'après la dépense (en qualité d'étranger ou de ressortissant suisse venant de l'étranger, sans activité lucrative)
 - au titre de l'impôt fédéral direct (art. 14 LIFD) ?
 - au titre des impôts du canton et de la commune ?
3. Revenu sur la base duquel se détermine le taux de l'impôt dû pour l'année fiscale 2025 selon la déclaration d'impôt
 - impôt fédéral direct Fr. _____
 - impôt cantonal et communal Fr. _____
4. Avez-vous payé des intérêts débiteurs au cours de l'année 2025 ?

Si oui, en indiquer le montant : Fr. _____

Le montant d'imputation, au cas où il n'est pas compensé ou ne l'est qu'en partie, doit être bonifié comme suit :

sur mon compte postal n°	sur compte bancaire / IBAN
auprès de	compte postal de la banque n°

Déclaration du requérant

Le requérant atteste l'exactitude des indications données dans la présente demande (recto et verso).

Lieu et date

Signature

Explications

1. Cette formule sert de demande d'imputation pour les dividendes et intérêts **échus en 2025**.
2. L'ayant droit **déposera la demande dans le canton** où il était domicilié le **31 décembre 2025**, avec la déclaration d'impôt et l'état des titres.
3. N'indiquer dans la présente feuille complémentaire que les placements de capitaux dont les revenus (dividendes et intérêts) **restent soumis à un impôt limité dans l'Etat de la source** selon l'annexe à l'ordonnance relative à l'imputation d'impôts étrangers prélevés à la source https://www.fedlex.admin.ch/eli/cc/2020/29/de#lvi_d4e6/lvi_d4e7.
Grouper les placements de capitaux selon les Etats de la source dans la **colonne 3** avec le code Alpha-2 défini dans les "Country codes" (code national selon l'organisation internationale pour les normes ISO) <https://www.iso.org/obp/ui/#searchAbkürzung> (recherche en anglais).
4. Si le montant total des impôts étrangers non récupérables (col. 8) n'excède pas **100 francs**, l'imputation n'est pas accordée. Dans ce cas, on portera les revenus, diminués de l'impôt étranger non récupérable, dans l'état des titres ordinaire. De même, les dividendes et intérêts qui ne sont grevés d'aucun impôt dans l'Etat de la source ou pour lesquels un remboursement total de l'impôt peut être demandé ne seront pas indiqués ici, mais dans l'état des titres ordinaire.
5. Pour les redevances de licences, on utilisera la formule **DA-3**.

Veuillez joindre les attestations bancaires, justificatifs de la retenue de l'impôt à la source étranger, etc.